

## IA Factory



# Cadre d'intervention IA Factory

Version 1.0 en date du 10 juin 2026

### **L'IA Factory en bref**

L'IA Factory est une usine à cas d'usage coconstruits avec des collectivités territoriales pionnières dans le cadre du programme Territoires d'IA porté par la Banque des Territoires. Le dispositif vise à concevoir, tester et diffuser des solutions d'IA souveraine répliquables à l'ensemble des collectivités françaises.

Pour toute question, contactez [territoiresdia@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresdia@caissedesdepots.fr) ou votre direction régionale.

### **Table des matières**

1. Contexte : le programme Territoires d'IA .....	1
2. Présentation de l'IA Factory .....	1
3. Processus de l'IA Factory en 5 étapes .....	2
Étape 1 - Remontée continue .....	2
Étape 2 – Qualification des cas d'usage durant des périodes de relève .....	2
Étape 3 – Cadrage détaillé .....	2
Étape 4 - Conception et implémentation .....	2
Étape 5 - Diffusion et passage à l'échelle .....	2
4. Typologie des cas d'usage recherchés .....	3
5. Principes directeurs de sélection des cas d'usage .....	3
5. La mise à disposition d'un accès à Vibe auprès de la collectivité, dans le cadre de l'IA factory .....	4
6. Un document de cadrage tripartite .....	4

## Programme Territoires d'IA – IA Factory – cadre d'intervention

### 1. Contexte : le programme Territoires d'IA

La Caisse des Dépôts est un établissement financier public qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques. Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de 5 métiers :

- Le financement des entreprises (Bpifrance) ;
- Les politiques sociales, métier historique de gestionnaire de mandats publics ;
- La gestion des actifs ;
- La gestion des participations stratégiques,
- Le soutien aux projets des territoires. Ce métier est porté par la Banque des Territoires, qui conseille, finance et opère des projets auprès des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques pour des territoires plus durables, inclusifs, attractifs et connectés.

La Banque des Territoires a lancé le 21 mai 2026 le **programme Territoires d'IA**, qui vise à transformer l'action des collectivités par l'IA souveraine avec un objectif de 100 000 premiers utilisateurs réguliers d'ici 2030. D'une durée de trois ans, le programme Territoires d'IA se compose de quatre axes d'intervention :

- 1) Développer des cas d'usages répliquables grâce à une **IA Factory** (objectif de 15 cas d'usages)
- 2) Cofinancer des solutions d'IA souveraine via le **guichet de cofinancement**
- 3) Accompagner le développement de projets IA
- 4) Partager avec les partenaires (comité de partenaires, réseau d'acteurs locaux, plateforme Numérique360)

Le développement de solutions et d'outils d'IA souveraines via l'IA Factory est l'objet du présent cadre d'intervention.

### 2. Présentation de l'IA Factory

L'IA Factory est une usine à cas d'usage coconstruits avec des collectivités territoriales pilotes dans le cadre du programme Territoires d'IA porté par la Banque des Territoires. Le dispositif vise à concevoir, tester et diffuser des solutions d'IA souveraine répliquables à l'ensemble des collectivités françaises. 15 collectivités pionnières seront sélectionnées sur 3 ans pour développer 15 cas d'usage opérationnels. L'objectif à l'horizon 2030 est d'accompagner 100 000 agents utilisateurs réguliers de solutions d'IA souveraine dans les collectivités. La réalisation des cas d'usage est entièrement financée par la Banque des Territoires et opérée par un prestataire technique spécialisé, Mistral AI. Les enseignements sont partagés et diffusés via la plateforme Numérique360 ([numerique360.banquedesterritoires.fr](https://numerique360.banquedesterritoires.fr)) pour inspirer l'ensemble des territoires.

L'IA Factory a pour objectif de faire passer les collectivités d'usages expérimentaux à des usages opérationnels, sécurisés et répliquables, au service de la performance de l'action publique locale.

Concrètement, l'IA Factory permet de :

- Concevoir avec des collectivités pilotes des cas d'usage répondant à des besoins largement partagés.
- Sécuriser en amont les dimensions techniques, juridiques et organisationnelles des projets.
- Industrialiser des solutions d'IA souveraine dans un cadre standardisé.

## Programme Territoires d'IA – IA Factory – cadre d'intervention

- Organiser la diffusion et la réplique de ces cas d'usage vers d'autres territoires, afin de créer des effets d'échelle.

### 3. Processus de l'IA Factory en 5 étapes

Le processus de l'IA Factory s'organise en 5 étapes structurées de la remontée du cas d'usage à sa diffusion aux autres collectivités.

*A noter : Si le cas d'usage n'est pas qualifié à l'issue de l'étape n°2, la collectivité ayant proposé le cas d'usage se verra réorientée vers l'un des autres volets du programme si cela est pertinent : ingénierie ou guichet de cofinancement.*

#### Étape 1 - Remontée continue

Les collectivités peuvent remonter leurs cas d'usage, tout au long de l'année. Cette remontée de cas d'usage doit comprendre un maximum d'éléments descriptifs (périmètre fonctionnel concerné, indicateurs de type volume ou nombre de personnes concernées, etc.).

#### Étape 2 – Qualification des cas d'usage durant des périodes de relève

L'équipe programme Territoires d'IA procède à une préqualification sur critères (réplicabilité, alignement objectifs), puis organise des entretiens d'approfondissement avec les collectivités, en lien avec les directions régionales et le prestataire technique.

La qualification des cas d'usage s'effectue lors de périodes dédiées, appelées « périodes de relève ». Pendant ces périodes, tous les cas d'usage préalablement déposés sont examinés et aucun nouveau cas d'usage n'est intégré à l'analyse en cours. Cette analyse peut durer jusqu'à 3 mois. A noter qu'une collectivité peut déposer de nouveaux cas d'usage pendant cette période, mais ceux-ci ne seront pas traités avant la prochaine période de relève.

Si le cas d'usage est qualifié, le programme TIA prévoit un accompagnement structuré en trois grandes phases afin de sécuriser le développement du cas d'usage IA et de préparer sa diffusion aux autres collectivités. Cet accompagnement est assuré par les prestataires techniques spécialisés et intégrés aux équipes projet de la collectivité tout au long du dispositif.

#### Étape 3 – Cadrage détaillé

Cette phase vise à préciser le besoin métier, évaluer la faisabilité du cas d'usage, déterminer les données à collecter ainsi que leur cartographie, les fonctionnalités prioritaires du cas d'usage, ainsi que ses conditions de mise en œuvre.

#### Étape 4 - Conception et implémentation

Cette phase correspond au développement et à l'intégration de la solution. Elle s'appuie sur une logique itérative associant les équipes métiers de la collectivité et les prestataires techniques, avec des phases de tests, d'expérimentation, et d'ajustements progressifs afin d'adapter la solution aux usages réels et aux contraintes opérationnelles.

#### Étape 5 - Diffusion et passage à l'échelle

Une fois le cas d'usage stabilisé, le programme prévoit une phase dédiée à sa diffusion au sein de la collectivité pionnière, mais aussi auprès des autres collectivités intéressées. Cela comprend à la

## Programme Territoires d'IA – IA Factory – cadre d'intervention

documentation du cas d'usage, la production de vidéos de démonstrations ou encore de supports de prise en main afin de faciliter le déploiement et la réutilisation du cas d'usage dans d'autres environnements.

### 4. Typologie des cas d'usage recherchés

Le programme cible des **cas d'usage concrets et opérationnels**, directement utiles aux agents dans leur quotidien. Ils répondent à un critère de volumétrie important : ils concernent des processus récurrents, **touchant un nombre important d'agents ou d'utilisateurs**, afin de maximiser la valeur ajoutée du déploiement. Une attention particulière est portée au caractère automatisable des processus ciblés, c'est-à-dire leur caractère suffisamment structuré et répétitif pour se prêter à une intervention de l'IA. Cette typologie permet d'écartier les cas d'usage trop complexes ou à impact limité, au profit de solutions déployables rapidement et généralisables à d'autres collectivités.

Les cas peuvent couvrir des domaines variés : urbanisme (accélération PLU), finance et achats (détection fraude), infrastructures (pathologies routières, maintenance patrimoine), veille réglementaire... La répartition géographique montre une couverture nationale avec des collectivités de tailles diverses.

**Ces cas d'usage peuvent également s'articuler autour de trois briques technologiques combinées selon les besoins** : Vibe (anciennement Le Chat ; assistant conversationnel), les agents IA et les applications personnalisées. À titre illustratif, l'IA Factory peut développer des assistants facilitant le travail bureautique des agents (prise de notes de réunions, aide à la rédaction, génération de pièces de marchés publics), des outils de veille et de recherche d'information (subventions, règlements), ou encore des solutions orientées usagers comme des agents conversationnels intégrés aux sites web des collectivités. D'autres cas d'usage, simples et structurants, peuvent être identifiés avec les collectivités.

### 5. Principes directeurs de sélection des cas d'usage

La sélection des cas d'usage de l'IA Factory s'appuie sur des lignes directrices complémentaires, qui guident l'évaluation de chaque proposition et orientent les choix.

**Un impact réel et mesurable.** Le cas d'usage retenu doit générer des bénéfices concrets et quantifiables, tant pour les agents (gains de temps, réduction de la charge) que pour les usagers (amélioration de la qualité de service). Il doit répondre à un besoin réel et être répliquable dans d'autres collectivités afin de maximiser l'effet d'échelle du programme. L'IA doit être la réponse la plus pertinente et proportionnée au problème posé, avec une attention portée à la maîtrise de l'empreinte environnementale.

**Un portage solide à tous les niveaux de la collectivité.** La réussite d'un cas d'usage repose sur l'engagement conjoint des équipes métier, des directions SI/Data et d'un sponsor politique identifié (DGS, DGA, élu). L'absence de portage sur l'un de ces trois plans constitue un signal d'alerte susceptible de remettre en cause la sélection du projet. Ce principe garantit que les solutions développées s'inscrivent dans une dynamique d'appropriation durable au sein de la collectivité.

## Programme Territoires d'IA – IA Factory – cadre d'intervention

**Une faisabilité technique et une maturité de projet suffisantes.** Le cas d'usage doit être techniquement atteignable dans le calendrier du programme : les données nécessaires doivent être disponibles et de qualité suffisante, sans dépendances techniques rédhibitoires. La collectivité doit par ailleurs disposer d'un niveau de maturité data et IA compatible avec la mise en œuvre envisagée. Enfin, le projet doit être suffisamment défini pour démarrer, sans être déjà trop avancé au risque de sortir du périmètre de l'IA Factory.

### 5. La mise à disposition d'un accès à Vibe auprès de la collectivité, dans le cadre de l'IA factory

Dans le cadre du programme Territoires d'IA et de son volet IA Factory, une collectivité pionnière, porteuse d'un cas d'usage, pourra bénéficier d'un accès à Vibe (anciennement Le Chat, assistant conversationnel) pour l'ensemble de ses agents identifiés. Le nombre d'agents concernés par ce déploiement sera défini par la collectivité, lors d'un échange préalable. Cette offre constitue une option proposée dans le cadre de l'IA Factory. L'intégration technique sera assurée par le prestataire (notamment Mistral AI), en collaboration avec les équipes techniques de la collectivité.

### 6. Un document de cadrage tripartite

Pour chaque cas d'usage retenu, un document de cadrage tripartite donnera le cadre de travail entre la Caisse des dépôts, la collectivité et les prestataires techniques. Ce document de cadrage formalise les conditions et modalités de réalisation du cas d'usage. Le document de cadrage définit les objectifs opérationnels du cas d'usage, sa typologie (cas d'usage produit Vibe, application personnalisée ou application intégrée au SI), le périmètre d'usage (nombre d'agents utilisateurs, directions concernées) et les livrables attendus à chaque phase du processus (cadrage, conception et implémentation, diffusion). Il fixe également la durée du projet (1 an) et les conditions de validation jalonnant le passage d'une phase à l'autre. La Caisse des Dépôts met à disposition les outils et licences par abonnement Mistral AI nécessaires à la réalisation du cas d'usage. Les prestataires techniques assurent la réalisation technique (développement, configuration, déploiement) ainsi que l'accompagnement. La collectivité met à disposition les moyens nécessaires : désignation d'un chef de projet, accès aux données et systèmes d'information, mobilisation des agents pour les phases de test et de déploiement. L'hébergement des données est assuré par Mistral AI sur son infrastructure Mistral Compute, localisée sur le territoire de l'Union européenne, sauf option d'hébergement on premise retenue par la collectivité.